



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

statut

Question écrite n° 26970

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, de lui donner des indications sur le nombre d'actions récursoires engagées en 2006 et 2007 contre des fonctionnaires de son ministère ayant commis des fautes qui leurs étaient directement imputables, et qui ont entraîné une condamnation pécuniaire de l'État. Il souhaite également connaître les montants ainsi récupérés au cours des années 2006 et 2007 pour son ministère.

Texte de la réponse

Aucune action récursoire n'a été mise en oeuvre en 2006 et 2007 à l'encontre d'un fonctionnaire du ministère de la justice ou d'un magistrat. Il en va de même pour les années 2008, 2009 et 2010. En effet, quand la responsabilité de l'État est engagée, notamment sur le fondement de l'article L. 141 du code de l'organisation judiciaire, elle ne repose que rarement sur une faute personnelle d'un magistrat ou d'un agent du ministère de la justice. Il s'en suit qu'aucune somme n'a été récupérée par le ministère à ce titre.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26970

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice et libertés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5823

Réponse publiée le : 22 février 2011, page 1818